

Décrets

Gouvernement du Québec

Décret 229-96, 28 février 1996

CONCERNANT l'abrogation du décret 114-96 du 24 janvier 1996 concernant la révision du traitement des titulaires d'un emploi supérieur

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE le décret 114-96 du 24 janvier 1996 concernant la révision du traitement des titulaires d'un emploi supérieur soit abrogé avec prise d'effet le 24 janvier 1996.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

25142

Gouvernement du Québec

Décret 230-96, 28 février 1996

CONCERNANT le ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE le décret 135-96 du 29 janvier 1996 soit modifié en y retranchant le deuxième alinéa du dispositif;

QUE le présent décret ait effet depuis le 29 janvier 1996.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

25143

Gouvernement du Québec

Décret 231-96, 28 février 1996

CONCERNANT l'exercice des fonctions du ministre de la Justice

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), les pouvoirs, devoirs et attributions du ministre de la justice soient conférés temporairement, du 29 février 1996 au 7 mars 1996, à madame Louise Harel, membre du Conseil exécutif.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

25144

Gouvernement du Québec

Décret 232-96, 28 février 1996

CONCERNANT la nomination de certains adjoints parlementaires

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur David Payne, député de la circonscription électorale de Vachon à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire au premier ministre;

QUE madame Marie Malavoy, députée de la circonscription électorale de Sherbrooke à l'Assemblée nationale, soit nommée adjointe parlementaire à la ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité;

QUE monsieur Normand Jutras, député de la circonscription électorale de Drummond à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire au ministre de la région de Mauricie-Bois-Francs et secrétaire régional pour la région de Mauricie-Bois-Francs;

QUE le décret 138-96 du 29 janvier 1996 soit modifié en y retranchant le douzième alinéa du dispositif.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

25145